

Le collège Pierre-Auguste Renoir s'inscrit en 2021-2022 dans le programme Phare de lutte contre le harcèlement déployé par le ministère de l'Éducation Nationale sur l'ensemble du territoire.

Pour cela, l'établissement a élaboré un protocole de lutte contre le harcèlement et les intimidations, qui permet de gérer les diverses situations rencontrées.

Celui-ci est basé sur la méthode dite de "Préoccupation Partagée" (MPP) dont le but est de résoudre les situations en travaillant sur l'empathie.

Ce dispositif s'appuie sur une technique d'entretien non blâmante pour le (ou les) intimidateur(s), tout en accompagnant la victime dans une reprise de confiance en elle et dans le groupe.

Il s'agit, par le biais d'entretiens courts, de susciter l'empathie des élèves auteurs et de les inciter à trouver une solution pour venir en aide à l'élève victime.

Il ne s'agit pas de sanctionner mais d'amener les élèves à une prise de conscience sur leurs actes individuels comme au sein d'un groupe, l'objectif étant de stopper durablement le phénomène.

L'équipe ressource au collège se compose de :

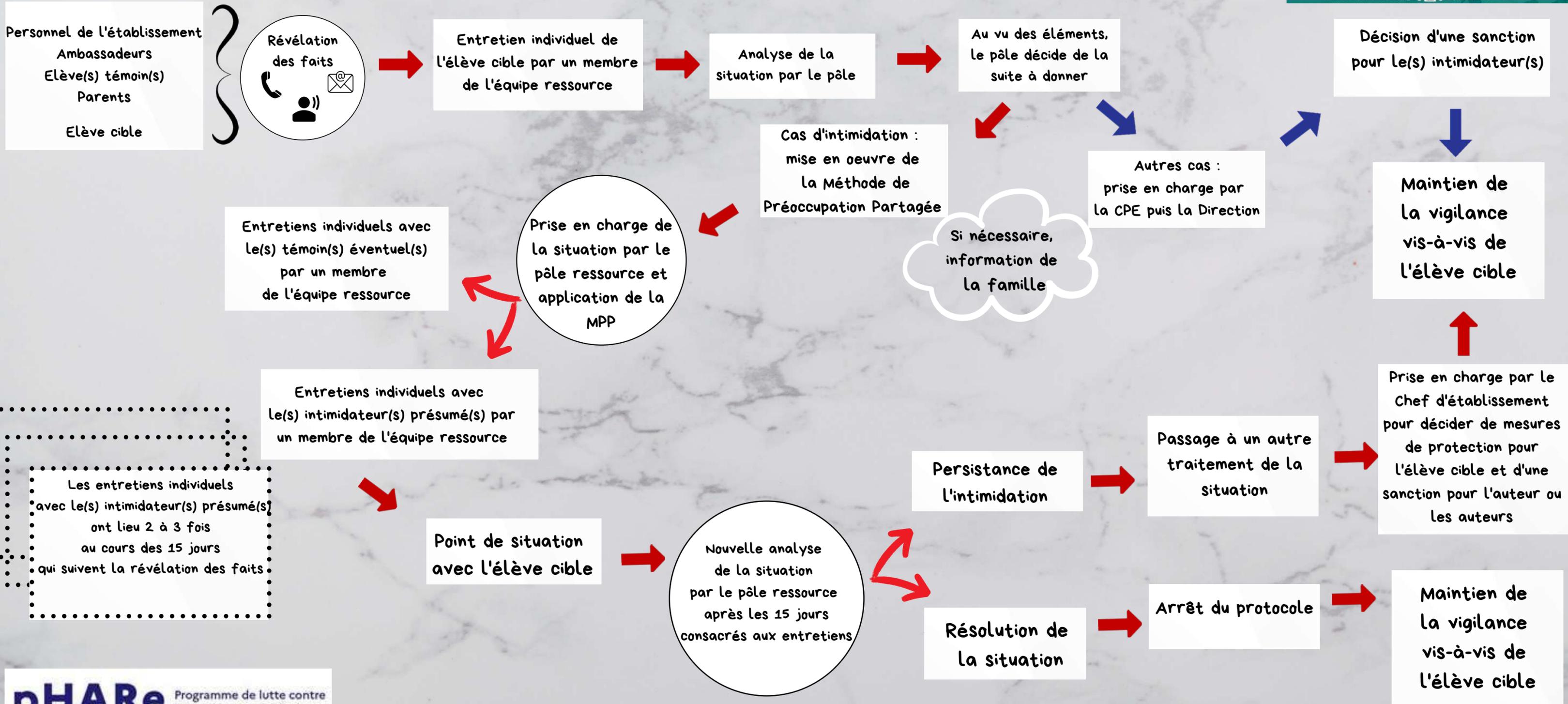
- M HOUCHOT, principal adjoint
- Mme BOULHIC, Conseillère Principale d'Éducation
- Mme NIAFOUNA, Infirmière
- Mme CHAUVOT, AED
- Mme DUPRE, professeure d'espagnol

# Protocole de lutte contre le harcèlement et les intimidations

**NON AU HARCÈLEMENT**  
2 NUMÉROS VERTS, 2 PLATEFORMES D'ÉCOUTE  
ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS

FACE AU HARCÈLEMENT	FACE AU CYBERHARCÈLEMENT
<b>3020</b>	<b>3018</b>
SERVICE & APPEL GRATUITS	SERVICE & APPEL GRATUITS

www.nonauharcèlement.education.gouv.fr @nonauharcèlement @EducationFrance



Les entretiens individuels avec le(s) intimidateur(s) présumé(s) ont lieu 2 à 3 fois au cours des 15 jours qui suivent la révélation des faits.